

Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h30.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de monsieur le Maire, Bernard BORNE.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Présents : Frédéric Barbarit, Agnès Baudrillart, Sabrina Bechieau, Robert Claeysens, Jean-Pierre Décelas, Christian Drecq, Sylviane Drecq, Jean-Michel Rabioux.

Absent : Benoît Fradin.

Secrétaire de séance : Sylviane Drecq.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 novembre 2020 et appose ses signatures au registre.

Monsieur le Maire informe et propose au conseil de prendre une Décision Modificative afin de finaliser le dossier « Aménagement du bourg ». Pour diverses raisons (suite à des retards dans l'envoi de factures et/ou rejets de la trésorerie pour manque de pièces jointes), il reste à mandater des montants pour lesquels les crédits prévus au budget sont insuffisants. Par ailleurs, il a été budgétisé au FDAC 2020 une enveloppe non réalisée. Sur les conseils de la trésorerie, il est possible de prendre la DM 2020 suivante :

FDAC 2020 : - 5 000€. Aménagement du bourg : + 5 000€.

Le Conseil Municipal autorise et approuve à l'unanimité.

1 - Dépenses compte « Fêtes et Cérémonies » :

-Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales dépenses à reprendre au **compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »**. A savoir :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets, et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, inaugurations, telles que sapins de Noël, repas des aînés
- Les fleurs, médailles, coupes, et autres présents offerts à l'occasion de divers événements (mariages, départ en retraite ...)
- Les dépenses liées aux feux d'artifices, concerts, locations de matériel, prestations ou contrats de sociétés et troupes de spectacle.
- Les frais d'annonces et de publicités liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.**

2 - Révision des tarifs – Repas pris à la cantine :

L'augmentation constante des denrées alimentaires et la diversité des menus nécessitent, comme chaque année, de fixer le prix des repas et de proposer une augmentation de 5 % pour l'année 2021.

Prix du repas à compter du 1er janvier 2021 :

- enfants : 3.00€
- adultes : 5.80€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne les pouvoirs à monsieur le Maire pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération et autorise à signer tout acte administratif.

3 – Révision du remboursement du chauffage – logement de l'école :

Monsieur le Maire indique la nécessité de réviser le remboursement du chauffage du logement communal, situé au-dessus de l'école de Charmé, en fonction du coût du combustible de l'année écoulée. Celui-ci sera de **73.77€ par mois.**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4 – 5 – Révision des loyers : logement de l'école – logement de la Poste :

Considérant l'évolution de l'indice de référence de révision des loyers (0,46 % pour 2020) et par conséquent la nécessaire évolution des loyers communaux conformément à la clause de révision annuelle du loyer contenue dans les contrats de bail.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer cette augmentation et d'augmenter le loyer du logement communal de l'école qui sera de 311.09€ par mois au 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'appliquer cette augmentation et d'augmenter le loyer du logement communal de la Poste qui sera de 214.88€ par mois au 1er janvier 2021.

6 – Location salle « Yoga » :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif du prêt de la salle des fêtes pour la pratique privée du yoga par nos amis britanniques soit 200€/an. Compte tenu du contexte sanitaire, ce montant sera révisé en fonction des séances réellement effectuées.

Vote à l'unanimité.

7 – 8 – Location de la salle des fêtes - Location de la salle du terrain de sport :

Gratuité pour les associations de la Commune.

Les tarifs de la location de la salle des fêtes et de la salle du terrain de sport restent inchangés.

Vote à l'unanimité.

9 – Signature convention des chemins ruraux communaux :

Madame Agnès Baudrillart 1^{ère} Adjointe nous fait part de la réalisation d'une carte des chemins communaux par Monsieur Bauchaud employé du département de la Charente afin de préserver l'intégrité de ces chemins sur le long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la procédure d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

10 – Signature convention Centre de Gestion 16 - Service intérim :

Le Centre de Gestion 16 propose, avec son service Emploi, d'accompagner la commune adhérente pour le recrutement d'agents titulaires ou contractuels. L'adhésion est gratuite et son utilisation n'est ni systématique, ni obligatoire. Les prestations sont facturées à la demande.

4 niveaux de prestations :

- L'assistance au recrutement de 1er niveau (gratuit),
- L'aide à la recherche de candidatures,
- L'appui à la procédure de recrutement (sélection et entretien),
- Le portage « clé en main » de la procédure de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de service « Recrutement/Remplacement/Renfort » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

Questions diverses :

- . Le rapport annuel de l'assainissement collectif et non collectif est consultable à la Mairie.
- . La commune n'a plus de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Deux élus se proposent d'accompagner les personnes en difficulté, en partenariat avec la CPAM de la Charente. A savoir : Mme Chantal Machet et M. Frédéric Barbarit.
- . Cœur de Charente demande un représentant communal pour le projet UNESCO « Le savoir-faire du Cognac ».
M. Jean-Michel Rabioux 2^{ème} Adjoint se propose.
- . Les dates de Conseil Municipal sont maintenues pour le 2^{ème} jeudi du mois.
- . Pas de progrès à l'emplacement des poubelles collectives sur le secteur du Combrejoux. Pas de solution actuellement.
- . M. le Maire, Mme Agnès Baudrillart 1^{ère} adjointe, Mme la professeure des écoles, Mme Eléonor Payne animatrice
bénévole, Mmes Karine Bernardin et Corine Glowinski, employées municipales, organiseront et participeront au repas de Noël du 18 décembre en compagnie des élèves de l'école de Charmé, dans le respect des mesures sanitaires.
- . Suivant les mesures sanitaires/Covid19, le repas des aînés prévu début février 2021 n'aura vraisemblablement pas lieu. Les élus réfléchissent à la mise en place de colis avec une distribution par secteur.
- . Suivant les mesures sanitaires/Covid19, la cérémonie des vœux du Maire n'aura pas lieu début janvier 2021. Les vœux du Maire seront sur le bulletin d'information.
- . Les branches de sapins seront distribuées jeudi après-midi 17 décembre pour les personnes inscrites.
- . Les travaux d'installation de la fibre en direction de Bessé ont été réalisés sur le chemin rural « le Petit Peu Chevalier ».
- . Résultats du comptage de vitesse et de passage de véhicules par les services de l'Agence Routière du Département. Résultats moyennement significatifs. Le sujet est toujours à l'étude.
- . Un projet de plantation d'arbres dans le secteur du verger communal près du stade.
- . Un poteau incendie a été installé par la SAUR dans le secteur du Roussillon.
- . Espace France Service Itinérant d'Emmaüs-Ruffec nous propose pour courant 2021, un partenariat pour le stationnement d'un véhicule une demi-journée tous les 15 jours, avec des services multiples : internet, mais aussi santé, prévention, nutrition... Proposition à étudier.
- . Présentation du Bulletin d'informations n°2 préparé par les membres de la commission « communication » et mis en page par M. Robert Claeysens, élu.

Séance levée à 22h 50